



COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-deuxième session

Luanda, République d'Angola, 19-23 novembre 2012

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU SOUS-COMITÉ DU PROGRAMME DEVANT LA  
SOIXANTE-DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE**

1. Le Sous-Comité du Programme (PSC) s'est réuni à Brazzaville, République du Congo, du 9 au 13 juillet 2012, puis à Luanda, République d'Angola, les 18 et 19 octobre 2012. La seconde réunion du PSC a été convoquée pour examiner des questions émanant de la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé et du Conseil exécutif. Au total, les deux réunions ont examiné **dix (10) questions techniques et de santé** et **trois (3) questions programmatiques et budgétaires**. Le présent rapport résume les principales conclusions des deux réunions.

**Ouverture**

2. En procédant à l'ouverture des réunions, le Directeur régional a rappelé aux membres du Sous-Comité du Programme leur mandat qui consiste, entre autres, à s'assurer que les documents de travail élaborés par le Comité régional répondent bien aux besoins de santé publique des populations de la Région africaine de l'OMS. Le Sous-Comité du Programme conseille également le Directeur régional sur toutes les questions de santé publique qui requièrent une ou des décision(s) du Comité régional. La deuxième réunion du Sous-Comité du Programme a été ouverte par le Ministre de la Santé de la République d'Angola, le Dr. José Vieira Van-Dúnem.

**Questions techniques et de santé**

3. Les membres du Sous-Comité du Programme ont examiné le document intitulé *Gestion des risques de catastrophe : Une stratégie pour le secteur de la santé dans la Région africaine*. La stratégie en question vise à contribuer à la sécurité humaine et au développement en améliorant la capacité de gestion des risques de catastrophe du secteur de la santé, notamment par la mise en place d'une riposte globale de la santé aux urgences et catastrophes. Le Sous-Comité a réitéré la nécessité d'établir le lien entre la gestion des risques de catastrophe et le Fonds africain pour les urgences de santé publique.

4. En examinant la *feuille de route pour augmenter les effectifs sanitaires en vue d'une meilleure prestation des services de soins de santé dans la Région africaine*, le Sous-Comité du Programme a relevé que cette feuille de route doit orienter les pays dans la prise d'actions visant à intensifier les interventions pertinentes et à accélérer les progrès vers la production et la gestion efficace de ressources humaines pour la santé en quantité suffisante. Les membres du Sous-Comité ont proposé de mettre plus d'accent sur la capacité à gérer les ressources humaines en général, et en

particulier sur la capacité à produire, fidéliser et attirer de nouveau les personnels de santé, grâce notamment à l'amélioration de leurs conditions de travail.

5. Les membres du Sous-Comité du Programme ont examiné le document intitulé ***Promotion de la santé : Stratégie pour la Région africaine***. Le Sous-Comité a proposé de mettre plus d'accent sur la communication pour la mobilisation sociale, sur les liens entre la promotion de la santé, l'action sur les déterminants sociaux de la santé et les soins de santé primaires et sur le rôle des ménages et des communautés.

6. Les membres du Sous-Comité ont examiné les approches visant à ***optimiser les initiatives mondiales en faveur de la santé pour renforcer les systèmes nationaux de santé***. Ils ont relevé que la capacité des initiatives mondiales en faveur de la santé à collecter et fournir des financements additionnels pour soutenir la lutte contre la maladie et renforcer les systèmes de santé constitue, pour de nombreux pays, une excellente occasion de combler leurs déficits de financement critiques pour répondre à leurs priorités en matière de développement sanitaire. Le Sous-Comité du Programme a souligné que les États Membres doivent impérativement accroître les investissements nationaux dans les systèmes de santé, par exemple en atteignant la cible d'Abuja qui demande aux pays de consacrer 15 % du budget national à la santé pour en assurer la pérennité.

7. Le Sous-Comité du Programme a examiné le document intitulé ***VIH/sida : Stratégie pour la Région africaine***. Cette stratégie fournit des orientations pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale du secteur de la santé sur le VIH/sida 2011-2015. Les membres du Sous-Comité du Programme ont proposé que les aspects liés à la prévention dans le cadre de la riposte au VIH soient mis en évidence, notamment les interventions biomédicales telles que la circoncision masculine et le «traitement comme prévention». Le Sous-Comité du Programme a souligné la nécessité pour les pays de continuer à mobiliser des ressources additionnelles tant nationales qu'extérieures et d'intégrer pleinement les interventions de prévention, de traitement et de soins du VIH dans les systèmes de santé.

8. Les membres du Sous-Comité du Programme ont examiné le document intitulé ***Santé et droits de l'homme : Situation actuelle et perspectives dans la Région africaine***. Ils ont reconnu que la soixante-deuxième session du Comité régional serait la première occasion donnée aux ministres de la Santé de discuter du droit à la santé, qui est un droit fondamental de l'être humain. Les membres du Sous-Comité du Programme ont souligné la nécessité de la sensibilisation et de l'intégration de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans l'ensemble des politiques et programmes de santé, tout comme la nécessité de combler les besoins des groupes marginalisés et vulnérables dans le contexte des cadres juridiques existants.

9. En examinant le document intitulé ***Application du Règlement sanitaire international (2005) dans la Région africaine***, le Sous-Comité du Programme a noté avec préoccupation que tous les États Membres n'avaient pas atteint les principales capacités minimales requises en vertu du RSI pour pouvoir détecter rapidement les urgences de santé publique de portée nationale et internationale et y riposter efficacement. Il a été recommandé que les expériences et les enseignements tirés des autres régions de l'OMS orientent l'application dans la Région africaine, que les efforts de renforcement des capacités soient intensifiés, et que les actions liées au RSI, à la gestion des risques de catastrophe et à la surveillance intégrée de la maladie et riposte soient intégrées.

10. En examinant le document intitulé ***L'Observatoire africain de la Santé : Une opportunité de renforcer les systèmes d'information sanitaire à travers les observatoires nationaux de la santé***, le Sous-Comité du Programme a souligné l'importance de veiller à la qualité de l'information, tout en

insistant sur le fait que la technologie choisie doit se caractériser par une interopérabilité correcte avec les composantes existantes du système national d'information sanitaire et d'autres plateformes du ministère de la Santé. Les membres du Sous-Comité du Programme ont également insisté sur la nécessité d'améliorer la connectivité Internet dans les pays.

11. Le Sous-Comité du Programme a examiné les rapports nationaux et régionaux ayant trait au *suivi du rapport du Groupe de travail consultatif d'experts sur le financement et la coordination de la recherche-développement*. Le Sous-Comité du Programme a approuvé neuf recommandations du Groupe de travail consultatif d'experts retenues par la réunion de consultation régionale. Cinq de ces recommandations ont été jugées applicables pour la Région. Il s'agit : des approches fondées sur le libre accès pour la recherche-développement (R-D) à travers des plateformes de recherche concurrentielles et des repères; des mécanismes de financement par le biais de taxes spécifiques; de la mobilisation de ressources pour la R-D dans les zones d'endémie; du renforcement des capacités en matière de R-D et du transfert des technologies; et, enfin, de la coordination, par la mise en place d'un observatoire mondial de R-D. Le Sous-Comité du Programme a recommandé que les modalités de mise en œuvre des recommandations soient détaillées, en vue de proposer des perspectives claires. Les pays qui n'avaient pas encore organisé leurs consultations nationales ont été encouragés à le faire. Tous les pays ont été encouragés à participer à la «consultation à composition non limitée» sur la recherche prévue en novembre 2012 et à harmoniser les mécanismes nationaux de régulation. En outre, il a été recommandé à tous les pays d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle.

12. En examinant la *Déclaration de Brazzaville sur les maladies non transmissibles* qui a été adoptée par la consultation ministérielle régionale sur les maladies non transmissibles organisée en avril 2011 à Brazzaville, Congo, le Sous-Comité du Programme a recommandé d'inclure dans le document les questions liées aux décès prématurés et aux incapacités imputables aux maladies non transmissibles, ainsi que l'engagement national à mettre en œuvre la Déclaration de Brazzaville.

### Questions programmatiques et budgétaires

13. Les membres du Sous-Comité du Programme ont examiné le document intitulé *Mise en œuvre du Budget Programme 2012-2013 de l'OMS dans la Région africaine*, notamment les principaux résultats et les niveaux d'exécution du budget. Le Sous-Comité du Programme a relevé avec préoccupation la lenteur du taux de mobilisation de la composante «contributions volontaires» du budget, dans la mesure où cette situation pourrait avoir des implications graves sur la capacité de l'OMS à faire face efficacement aux besoins et priorités sanitaires des États Membres dans la Région africaine. Il a été recommandé que le Bureau régional poursuive ses efforts visant à renforcer les partenariats afin de tirer parti des ressources techniques et financières et d'assurer une exécution efficace du Budget Programme.

14. En examinant le *Projet de Douzième Programme général de travail*, le Sous-Comité du Programme a relevé que le projet présente une vision et mission pour l'OMS couvrant une période de six ans (2014-2019), fournit un cadre de définition des priorités et de responsabilisation, et sert de moyen pour soutenir la mise en œuvre du processus de réforme de l'OMS. Le Sous-Comité du Programme a en outre relevé que l'avant-projet était une activité en cours, et que la question des ressources serait abordée dans le projet qui sera soumis ultérieurement à l'Assemblée mondiale de la Santé. Les conclusions et recommandations du Sous-Comité du Programme ayant trait aux divers chapitres du Projet de Programme général de travail ont été résumées dans un additif qui sera soumis pour examen à la soixante-deuxième session du Comité régional

15. Le Sous-Comité du Programme a examiné le document intitulé *Avant-projet de Budget Programme 2014-2015*, qui présente une analyse détaillée de ce qui doit être fait pour concrétiser la vision de la santé du Projet de Programme général de travail 2014-2019, et constitue l'instrument fondamental pour montrer toute l'étendue du travail effectué par l'Organisation pendant la période biennale. Le Sous-Comité du Programme a exprimé sa préoccupation quant au manque d'informations sur les allocations budgétaires et les sources de financement, ce qui ne permet pas de faciliter les discussions lors du Comité régional. Les remarques et recommandations du Sous-Comité du Programme sur le Budget Programme de l'OMS proposé pour 2014-2015 ont été résumées dans un additif qui sera soumis à l'examen de la soixante-deuxième session du Comité régional.

### **Question de gestion**

16. Les membres du Sous-Comité du Programme ont examiné le document intitulé *Changements proposés dans le Règlement intérieur du Comité régional et nouveau mandat du Sous-Comité du Programme à la lumière de la réforme de la gouvernance de l'OMS*. Les changements proposés devraient être soumis à l'examen de la soixante-troisième session du Comité régional.

### **Conclusion**

17. En conclusion, les membres du Sous-Comité du Programme recommandent 13 documents de travail à l'examen de la soixante-deuxième session du Comité régional. Le Sous-Comité du Programme recommande également 8 projets de résolutions à l'examen et à l'adoption de la soixante-deuxième session du Comité régional.